



Recommandation 707 (1973)¹

Quatrième rapport du CIHEAM

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance du 4^e rapport d'activité du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes ([Doc. 3273](#)) et du rapport de sa commission de l'agriculture lui portant réponse ([Doc. 3306](#)) ;
2. Rappelant ses Recommandations 637 (1971) et 669 (1972), ainsi que sa [Résolution 526 \(1972\)](#), relatives aux relations du Conseil de l'Europe avec le Centre ;
3. Se félicitant du rétablissement, en 1972, des bourses accordées par le Conseil de l'Europe aux stagiaires du Centre ;
4. Soucieuse de resserrer autant que possible les liens du Centre avec le Conseil de l'Europe, et de soutenir les activités de ses instituts par des actions concrètes ;
5. Reconnaisant la nécessité d'accorder une attention particulière au développement de la région méditerranéenne, et par voie de conséquence aux organisations qui se consacrent à ce but,
6. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. d'accorder, en plus des bourses d'études allouées jusqu'ici au Centre, quelques bourses de recherche servant à l'élaboration d'une politique globale d'aménagement du territoire de la région méditerranéenne, en application de la [Recommandation 691 \(1972\)](#), paragraphes 8 (e) et (i) de l'Assemblée ;
 - b. d'accorder une subvention à la revue *Options méditerranéennes*, et d'inviter le Secrétariat Général à collaborer avec cette revue, particulièrement dans le domaine de la conservation de la nature, en utilisant cette publication pour faire connaître les réalisations du Conseil de l'Europe dans ce secteur ;
 - c. d'inviter le Conseil d'administration du Centre :
 - à veiller à une application stricte du Règlement interne du Comité consultatif du Centre, afin que ce dernier se réunisse au moins deux fois par an ;*
 - à approuver et mettre en vigueur une politique à moyen et à long terme pour le Centre, par l'élaboration d'un plan indicatif quinquennal comme proposé par le Secrétaire Général du Centre ;*
 - à recommander aux instituts du Centre de mieux intégrer dans leur programme d'enseignement et de recherche les aspects et problèmes écologiques de la région méditerranéenne ;*
 - d. d'inviter les Communautés européennes à s'associer aux activités du Centre en lui confiant des études dans des domaines spécifiques et en accordant leur soutien aux instituts du Centre.

1. Texte adopté par la Commission Permanente agissant au nom de l'Assemblée, le 4 juillet 1973. Voir [Doc. 3306](#), rapport de la commission de l'agriculture.

